

questions: "Quelle est la véritable situation économique de ces colons?" et je parle actuellement seulement de ces soldats-colons à qui la Commission a accordé une aide financière. Je ne parle pas des autres. C'est la première question et peut-être est-ce la plus importante. La deuxième: "Est-ce qu'une indemnité spéciale de secours en manière d'évaluation ou une diminution de capital aidera substantiellement les hommes qui sont dans l'embarras à rester sur leurs terres?". Ce sont les deux questions les plus importantes, qui mettent la situation sous son vrai jour et l'on se demande si cette indemnité leur viendra en aide. C'est précisément à cause de cela que j'ai fait préparer un relevé, un relevé traitant individuellement des cas de plus de 1,000 hommes qui sont dans l'embarras. Il y a d'autres hommes dans le même cas. Ce chiffre n'épuise aucunement le nombre des hommes dans l'embarras. Les deux dernières questions relèvent des deux premières. "Pourvu que l'on détermine la possibilité sous une certaine forme d'une nouvelle évaluation ou d'une indemnité de secours, à quels soldats-colons fera-t-on en sorte que cette indemnité spéciale s'applique?". C'est la question suivante et il faut qu'elle soit considérée. Voici la dernière question: "Quelle méthode d'octroi de secours sera la plus satisfaisante et à meilleur marché?" C'est cette ligne de conduite que j'aimerais à adopter dans l'étude de la question, et je crois que si le comité y agréé après que la déclaration générale aura été soumise, c'est ainsi que j'aimerais procéder afin de présenter mes vues sur la question de la nouvelle évaluation. Je pourrais dire que je ne me propose pas de traiter de la déflation vraie qui s'est produite. J'ai réuni un bien plus grand nombre de témoignages que ceux que j'avais l'année dernière sur la question de la déflation; je me suis procuré dans chaque bureau régional que nous avons exploité un état comparatif des prix du bois de construction. J'ai pris une facture portant mention de bois que nous avons acheté en 1919 et en 1920. Je me suis adressé à une compagnie d'exploitation forestière aujourd'hui et je lui ai demandé de remplir ma commande et de m'en donner le prix. J'ai fait la même chose pour des instruments que nous avons achetés. Je suis allé voir le marchand d'instruments aujourd'hui et je lui ai demandé de remplir ma commande et de m'en donner le prix. De la même manière, il est plus difficile de connaître les statistiques foncières. Nous avons aussi fait des recherches quant à la situation concernant les terres, nous avons obtenu les résultats des ventes afin d'établir des comparaisons, et j'ai établi, tout à fait séparément de nos terres que nous avons revendues, un état signalant nombre de prix comparatifs. Je pense que les témoignages à ce sujet devraient reposer sur la question de la situation actuelle, telle que marquée par la question: "Est-ce qu'une nouvelle évaluation ou une diminution du capital aidera les hommes qui sont dans l'embarras?"

*M. Caldwell:*

Q. Y avez-vous inclus une comparaison entre les prix des produits de ces fermes lorsqu'elles ont été achetées et leurs prix actuels?—R. Non. Tout le monde sait ce qui en est.

Q. Ou la valeur comparative de ces produits en regard de celle des articles achetés par les colons?—R. Non. C'est assez facile à faire. C'est une chose que tout le monde connaît. Sans doute, il est évident que dans la plupart des cas, il n'y a pas de comparaison à établir.

Q. C'est là, après tout, que se trouve toute la difficulté et c'est ce qui justifie l'achat des terres aux prix auxquels vous les avez alors achetées, et de nos jours il est impossible de payer ces prix au tarif actuel des produits de la ferme. A mon sens, c'est là toute la question.—R. Je ne puis pas être complètement de votre avis. Naturellement, vous pouvez me signaler des régions dans tout le Canada où l'on ne peut acheter des terres à un prix raisonnable. Pour chaque colon

[Major John Barnett.]